

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-3383

présenté par
Mme Céline Hervieu, Mme Keloua Hachi, M. Emmanuel Grégoire, M. Courbon, Mme Hadizadeh,
Mme Herouin-Léautey, M. Proença, Mme Rouaux, Mme Jourdan, M. Aviragnet et les membres du
groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 42
ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	6 752 160	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	6 752 160
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	6 752 160	6 752 160
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à créer 3 postes d'enseignants chercheurs en pédopsychiatrie dans chaque faculté de médecine au niveau licence.

Alors que deux à trois millions de jeunes de moins de 19 ans souffrent de troubles psychiques, il n'y a que 2 000 psychiatres exerçant en pédopsychiatrie en France et seulement 550 spécialistes, selon la Cour des comptes.

Si la crise sanitaire du Covid a contribué à dégrader la santé mentale au sein de la population en général, la dégradation est plus profonde et plus durable chez les plus jeunes, entre sentiment accru de solitude, plaintes psychologiques et somatiques et symptômes dépressifs.

Ainsi, selon l'enquête Escapad de l'OFDT conduite en 2022, 9,5 % jeunes de 17 ans étaient exposés à des symptômes anxio-dépressifs sévères, contre 4,5 % en 2017 et 18 % ont eu des pensées suicidaires contre 11 % en 2017 quand 20,8 % des 18-24 ans étaient concernés par la dépression, contre 11,7 % en 2017 selon l'enquête du Baromètre santé de 2021. Le constat est encore plus grave chez les jeunes filles, selon l'enquête EnCLASS de 2024.

Pour cause, la France manque cruellement de professionnels en santé mentale. La pédopsychiatrie demeure l'une des spécialités les moins attractives pour les étudiants en médecine, auprès de qui beaucoup de mauvaises représentations subsistent sur les troubles de santé mentale et sur les services de psychiatrie. Le délai d'attente pour une consultation est désormais d'un an en moyenne et peut atteindre plus de deux ans. Cette situation laisse les jeunes générations livrées à elles-mêmes, sans possibilité de soin à court ou moyen terme.

Par cet amendement, nous proposons de renforcer la formation initiale des praticiens ayant vocation

à remplir les missions de médecin traitant de l'enfant (médecins généralistes et pédiatres) en psychologie et psychiatrie infanto-juvénile, en particulier sur le plan du dépistage et de l'orientation.

Cet amendement est inspiré de la recommandation n° 2 du rapport sur La pédopsychiatrie de la Cour des comptes de 2023.

Cet amendement procède au mouvement de crédits suivant :

- il abonde l'action n° 01 « Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence » du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » à hauteur de 6 752 160 € ;
- il minore l'action n° 02 « Agence nationale de la recherche » du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » à hauteur de 6 752 160 €.

Il convient de noter que cette proposition de mouvement de crédits est uniquement formelle, afin de respecter les règles budgétaires de l'Assemblée nationale